
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	Séance du 19 décembre 2022
<u>Présents :</u> 12	L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 12	<u>Sont présents:</u> Laurent ALAZARD, Philippe RIGAL, Isabelle PELATAN, Isabelle BRONDEL, Emilie DUCHATEAU, Sébastien GABALDE, Yves LENTZ, Marie-Reine MOMMEJA, Jean MOURAUX, Francis RACLOT, Evelyne RIVIERE, Geneviève ROQUES
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u> Christian LAVERGNE, Kévin BORIE, Benoit LAFON
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Sébastien GABALDE

I / VALIDATION DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le procès-verbal de la précédente séance est validé à l'unanimité

II / DELIBERATIONS

Objet: CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE "CTG 2022-2026" **RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD CADRE AVEC LA CAF - 22 1912 01**

Le Maire rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) participe au financement des actions menées dans le cadre de la politique enfance et jeunesse et services aux familles.

Afin de poursuivre son soutien aux collectivités locales, la CAF a proposé un nouvel accord cadre : la Convention territoriale globale (CTG). Il s'agit d'une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La CTG, qui est une démarche d'investissement social et territorial, favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens, dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Le Maire propose de signer la Convention Territoriale Globale 2022-2026 avec la CAF du Lot.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- approuve la signature de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 avec la CAF du Lot,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document et à réaliser toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Objet: DM n° 3 BUDGET PRINCIPAL - 22 1912 02

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires prévus au chapitre 012 en fonctionnement "suite aux nombreux remplacements du personnel effectués en 2022 ainsi qu'à l'opération 125 Installations Sportives en investissement car les crédits ne sont pas suffisants.

Il propose de modifier les lignes budgétaires comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Article	MONTANT	Article	MONTANT
-OP 125 INSTALLATIONS SPORTIVES	2135	+ 4.700 €		
-OP 187 PETITES VILLES DE DEMAIN	203	-4.700 €		

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Article	MONTANT	Article	MONTANT
-Chapitre 012 CHARGES DU PERSONNEL	6218	+ 10.000 €		
-Chapitre 61 SERVICES EXTERIEURS	6062	- 10.000 €		

Objet : Devenir du camping municipal "ajourné"

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Ont signé les membres présents